

INFO*i*BARTRENG

AVIS AU PUBLIC

- Par décision du 3 juillet 2025, le conseil communal a approuvé le règlement d'ordre intérieur de la commission consultative logement de la Commune de Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire en date du 13.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire dans la rue du Pont à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire dans la rue de Mamer à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire dans la rue de Dippach à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire dans la rue Charles Schwall à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire dans la rue des Primevères à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

AVIS AU PUBLIC (SUITE)

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire dans la rue Schauwenburg à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire au Parking Stadion André Wolff à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire dans la rue de Dippach à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire dans la rue des Prés à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire dans la rue des Romains à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un avenant au règlement de circulation à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé un règlement portant exécution des modalités du parking résidentiel en zones à Bertrange.

La décision a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 06.10.2025 et par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 09.10.2025.

- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé le règlement adapté relatif aux aides individuelles au logement à Bertrange.



- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé le règlement modifié du 22.03.2024 relatif à la participation des citoyens de la commune de Bertrange au budget participatif.
- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé le règlement concernant la mise à disposition d'un minibus à Bertrange.
- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé la demande de lotissement de 4 parcelles sise à Bertrange, au lieu-dit « rue de Dippach », en 5 lots en vue de leur affectation à la construction.
- Par décision du 26 septembre 2025, le conseil communal a approuvé la demande de lotissement de 2 parcelles sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Atert », en 1 lot en vue de leur affectation à la construction.

APPEL À CANDIDATURE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DU VIVRE-ENSEMBLE INTERCULTUREL

La commission est chargée du vivre-ensemble de tous les résidents de la Commune en application de la nouvelle loi sur le vivre-ensemble interculturel qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Ses objectifs peuvent aller plus loin encore : égalité des chances, inclusion, participation, accueil des nouveaux citoyens, etc. Elle constitue un appui important dans la mise en œuvre du « Pakt vum Zesummeliewen » qui met l'accent sur la communication, l'accès à l'information et la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la Commune.

La Commission fera preuve de créativité pour organiser toutes sortes d'activités visant à faciliter l'arrivée et l'intégration de nouveaux citoyens : fêtes de voisinage, soirées de bienvenues, café des langues, « Melting Pot », etc.

Les concitoyennes et concitoyens de la Commune de Bertrange, intéressé(e)s à collaborer en tant que membre au sein de la susdite commission, sont prié(e)s de renvoyer la demande de candidature ci-après avant le **30/11/2025** à l'adresse suivante:

Administration Communale de Bertrange
2 beim Schloss
L-8058 Bertrange

Profil recherché :

**1 membre suppléant(e) résidant ou exerçant une activité professionnelle
sur le territoire de la commune de Bertrange.**

**DEMANDE DE CANDIDATURE POUR DEVENIR MEMBRE
DANS LA COMMISSION DU VIVRE-ENSEMBLE INTERCULTUREL**
(à remplir en caractères majuscules d'imprimerie)

Je soussigné(e) :

Prénom et nom : _____,

Né(e) le / à : _____,

Nationalité : _____,

Profession : _____,

Rue et numéro : _____,

Code postal et localité : _____,

Email : _____,

Nationalité : _____

pose par la présente ma candidature pour être nommé(e) membre dans la commission communale du vivre-ensemble interculturel.

Bertrange, le : _____ (signature)
_____ (signature)





**VACANCE DE POSTE POUR 1 MEMBRE AU CONSEIL
D’ADMINISTRATION DE LA FONDATION « LES PARCS DU
TROISIÈME ÂGE » DE LA COMMUNE DE BERTRANGE**

Les candidatures sont à adresser à l’Administration Communale de Bertrange, 2 beim Schloss, L-8058 Bertrange pour le **30 novembre 2025** au plus tard.

Le collège échevinal de la commune de Bertrange
Youri DE SMET, Roger MILLER, Marc LANG

Je soussigné(e) _____ ,

demeurant à L- _____ Bertrange,

pose ma candidature comme membre du Conseil d’administration de la Fondation « Les Parcs du Troisième Âge » de la Commune de Bertrange.

_____ (signature)





Commune de B E R T R A N G E

ÉTUDE SUR LA PROTECTION DES OBJETS

QUESTIONNAIRE POUR UNE DEMANDE DE CONSEIL SUR LES MESURES INDIVIDUELLES DE PROTECTION DES OBJETS, Y COMPRIS VISITE DES LIEUX

L'administration communale de Bertrange offre à ses citoyens la possibilité de demander des conseils sur les mesures individuelles de protection des biens immobiliers.

Dans le cadre de cette prestation, une visite du bâtiment est effectuée en votre présence et en présence du personnel spécialisé d'un bureau d'études. Vous recevrez ensuite un rapport contenant des recommandations sur les mesures à prendre afin de protéger le bâtiment contre les inondations. Vous pourrez ensuite les faire mettre en oeuvre par une entreprise spécialisée.

La consultation, y compris la visite de votre maison ou de votre bâtiment, est sans frais pour vous. Cependant, les coûts de planification et de mise en oeuvre des mesures recommandées sont à la charge du propriétaire. Pour les mesures individuelles de protection des biens immobiliers, il est possible, le cas échéant, de demander une aide financière auprès du Fonds pour la gestion de l'eau (FGE). Pour plus d'informations, consultez le site **www.waasser.lu**.

Après évaluation de toutes les demandes reçues, l'administration communale vous contactera pour convenir d'un rendez-vous pour la consultation. Les rendez-vous pour les consultations seront attribués en fonction du degré d'exposition indiqué sur les cartes des pluies torrentielles ou en fonction du degré d'exposition lors d'événements passés.

Afin de traiter votre demande et de réaliser l'étude de protection des biens, vos informations seront transmises au bureau d'études mandaté (voir la rubrique « Protection des données » ci-après).

Tous les champs obligatoires (*) doivent être remplis !

* Demande de consultation, y compris une visite à domicile

- ☐ Oui, je souhaite demander un conseil, y compris une visite à domicile.
☐ Non, je ne souhaite ni conseil, ni visite à domicile.

* Avez-vous déjà constaté un problème d'inondation dans le bâtiment lui-même ou autour de celui-ci ?

- ☐ Oui
☐ Non



* DONNÉES SUR L'OBJET :

Protection des données

L'Administration communale de Bertrange, responsable du traitement de votre demande, collecte et traite les données à caractère personnel fournies dans ce formulaire. Ces informations sont conservées par l'administration pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement. Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration concernée par votre demande pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment. En outre et excepté le cas où le traitement de vos données présente un caractère obligatoire, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous y opposer.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez-vous adresser à l'administration concernée suivant les coordonnées indiquées dans le formulaire. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, boulevard du Jazz L-4370 Belvaux.

En poursuivant votre démarche, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre de cette étude.

* Nom et prénom :

* Adresse :

* Nom et adresse du propriétaire (si différents) :

* Téléphone :

* Adresse e-mail :

* Type de propriété (par exemple, maison unifamiliale, immeuble à appartements, hall) :

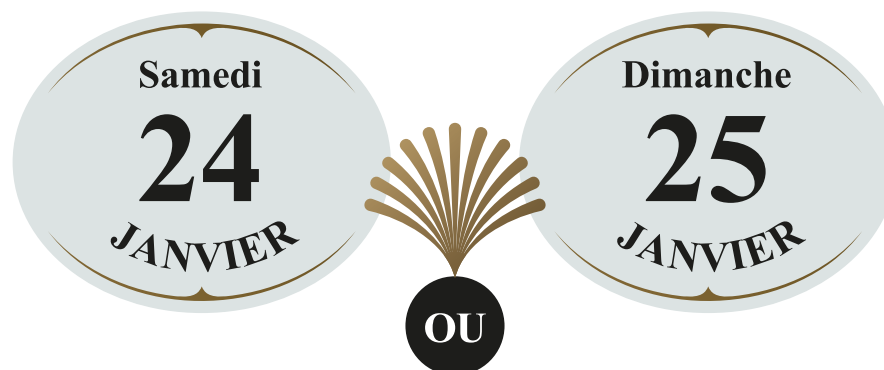
* Pièces situées en dessous du niveau de la rue (par exemple cave) :

Le formulaire doit être remis à l'administration communale par voie postale ou déposé directement au secrétariat.





Le Collège des Bourgmestre et Échevins & la Commission 50+
vous invitent cordialement à la Fête Seniors 2026
à 11:30 heures à la salle des Fêtes au Centre Atert le



ENCADREMENT MUSICAL

Orchestre « REFLEX » - Jeannot CONTER & Lisa MARIOTTO

Un rendez-vous gourmand et chaleureux

Déjeuner, café, dessert, boissons seront offerts par la commune
à chaque habitant âgé de 60 ans et plus.
Nous souhaitons à tous de passer quelques heures agréables.

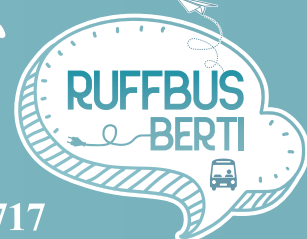
Pour des raisons organisationnelles, aucun changement de date n'est accepté après le 9 janvier.
Une personne d'accompagnement est acceptée, à condition de verser un forfait de 50€ à l'avance.

Inscription jusqu'au 9 janvier 2026.

Merci de vous inscrire pour UNE des dates proposées auprès du Club Am Schloss.

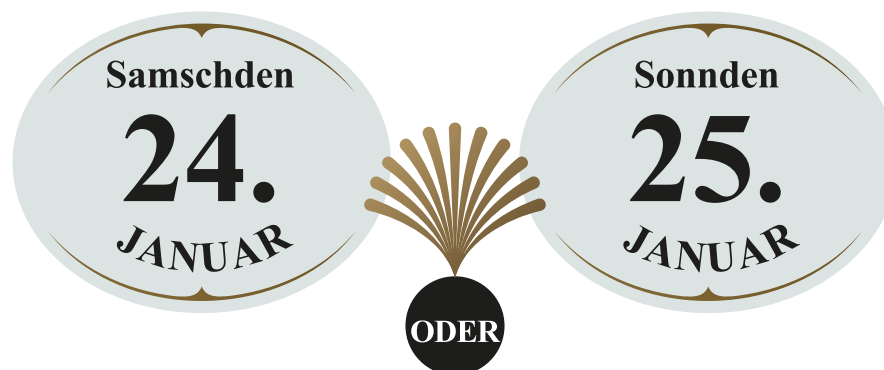
Tél. 26 312 250/255 - clubamschlass@bertrange.lu

Navette gratuite vers le Centre Atert et retour. Réservation Ruffbus Berti : 8002.1717





De Schäfferot & d'Kommissioun 50 + vun der Gemeng Bartreng
invitéieren Iech ganz härerzlech op d'Seniorefeier
um 11.30 am Festsall vum Centre Atert den



MUSIKALESCHEN ENCADREMENT

Orchester « REFLEX » - Jeannot CONTER & Lisa MARIOTTO

E kulinareschen an härerzleche Mëtteg

D'Gemeng offrëiert all Awunner iwwer 60 Joer e Mëttegiessen, en Dessert,
Kaffi a Gedrénks.
Mir wënschen Iech all e puer gemittlech Stonnen.

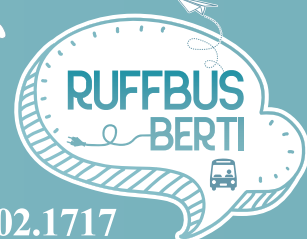
Aus organisatoresche Grënn kann den Datum, deen Dir gewielt hutt, nom 9. Januar net méi changéiert ginn.
Eng Begleetsperson ass erlaabt, e Forfait vu 50€ muss awer am Viraus iwwerwise ginn.

Aschreiwung bis den 9. Januar 2026.

Schreift Iech wgl. fir EE vun den Datumer beim Club Am Schloss an.

Tél. 26 312 250/255 - clubamschlass@bertrange.lu

Gratis Navette an de Centre Atert an erëm heem. Reservatioun Ruffbus Berti: 8002.1717



Fills de dech **eleng** oder **traureg**?

Hues de **ze vill Stress**?

Tu te sens **triste** ou **stressé**?



Ruff eis un!
1 1 6 1 1 1

Appelle-nous!
1 1 6 1 1 1

Le KJT et ses services

Kanner-Jugendtelefon

Conseils anonymes et informations pour les enfants et les adolescents

Numéro gratuit: **1 1 6 1 1 1**



Online Help

Conseil en ligne via www.kjt.lu

Depuis 2015, ce service est proposé en anglais aux enfants, adolescents et parents



Elterentelefon

Conseils et informations pour parents, grands-parents et professionnels

Accessible en anglais, le lundi de 18h à 20h

Numéro gratuit: **8002 4444**



Chatberodung

Chat en direct pour enfants et adolescents par des adolescents via www.kjt.lu



BEE SECURE Helpline

Conseils et orientations pour une utilisation sûre des médias digitaux par téléphone au **8002 1234** ou [online](http://www.kjt.lu)



Un service de Caritas Jeunes et Familles

en association avec Kannerschlass, Croix-Rouge et la Ligue Médico-Sociale sous la convention du ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Fills de dech **eleng** oder **traureg**?

Hues de **ze vill Stress**?



Tu te sens **triste** ou **stressé**?

Ruff eis un!
1 1 6 1 1 1

Appelle-nous!
1 1 6 1 1 1

KJT und seine Dienste

Kanner-Jugendtelefon

Anonyme Beratung und Informationen für Kinder, Jugendliche und junge Erwachsene

Gratisnummer: **1 1 6 1 1 1**



Online Help

Online Beratung für Kinder und Jugendliche über www.kjt.lu

Seit 2015 auch englischsprachig für Kinder, Jugendliche und Eltern



Elterentelefon

Beratung und Information für Eltern, Großeltern und Professionelle

Montags von 18 bis 20 Uhr auch auf Englisch

Gratisnummer: **8002 4444**



Chatberodung

Live-Chat für Jugendliche und junge Erwachsene von Jugendlichen über www.kjt.lu



BEE SECURE Helpline

Beratung und Dienstleistung zur sicheren Nutzung der digitalen Medien telefonisch unter der **8002 1234** oder [online](#)



Un service de Caritas Jeunes et Familles

en association avec Kannerschlass, Croix-Rouge et la Ligue Médico-Sociale sous la convention du ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.



FINI LES PAYWALLS

Suivez l'actualité mondiale grâce à
un accès libre à une vaste sélection
de journaux et magazines.



Bibliothèque nationale
du Luxembourg

BEYOND
BOOKS





NO MORE PAYWALLS

Stay up to date with newspapers and
magazines from around the world, anytime
and anywhere you like, free of charge.



Bibliothèque nationale
du Luxembourg

BEYOND
BOOKS



Einführung Obstbaumschnitt für Landschaftspfleger und Interessierte

Der gezielte **Schutz, die Erhaltung und die Pflege von Obstbäumen** ist eine wichtige Aufgabe des Naturschutzes, um ihrem Schwinden in unserer Kulturlandschaft entgegenzuwirken. Neben dem **Nutzen des Obstes** hängt von den „Bongerten“ das **Überleben vieler Tierarten** ab. Sie sind Teil unserer Biodiversität.

Ungepflegte Obstbäume fruchten nur wenig, leiden unter mangelndem Licht, riskieren auseinander zu brechen, sind anfälliger für Krankheiten, bringen wenig Ertrag und niedrige Qualität. Mit einem **fachgerechten Schnitt** bleiben sie gesund und werden vor dem Absterben bewahrt.

Deshalb organisiert das Naturschutzsyndikat SICONA in Zusammenarbeit mit der **deutschen Obstbaumschnittschule** einen **dreitägigen Obstbaumschnittkurs für Landschaftspfleger und Interessierte**.

Wann:	11. – 13.02.2026 inkl.
Wo:	12, rue de Capellen L-8393 Olm
Sprache:	Deutsch
Anmeldegebühr:	400 € pP

Für Essen und Trinken ist während des Tages gesorgt.

Anmeldungen bis zum 15.01.2026 per E-Mail an: administration@siconal.lu



Das Naturschutzsyndikat SICONA besteht aus 43 Mitgliedsgemeinden im Südwesten und Zentrum Luxemburgs. Ziel ist die Erhaltung der heimischen Artenvielfalt und der naturnahen Lebensräume. Neben Landschaftspflegearbeiten ist die Wiederherstellung von Lebensräumen ein Schwerpunkt der Arbeit von SICONA.

12, rue de Capellen L-8393 Olm - T: 26 30 36 25 - E: administration@siconal.lu – siconal.lu

Die Obstbaumschnittschule ist eine überregional tätige Ausbildungsstätte im Bereich des naturgemäßen Obstbaumschnitts. Anfänger wie auch Profis erhalten Wissen und Fertigkeiten, um Obstbäume gesund und ertragreich zu halten. Durch praxisorientierte Kurse, umfassende Seminare und erfahrene Ausbilder bietet die Obstbaumschnittschule fundierte Ausbildungen, die auf nachhaltige und schonende Methoden setzen.



E: info@obstbaumschule.de – obstbaumschule.de



SUBVENTION POUR L'ÉLIMINATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES

ANNÉE 2025

Coordonnées du demandeur																	
Nom et prénom																	
Matricule																	
Numéro, rue																	
Code postal	L -		Localité														
Téléphone																	
E-Mail																	
Coordonnées bancaires																	
Nom de la banque																	
Titulaire du compte																	
N° compte IBAN	L	U															

Demande pour :

- ☐ bébés et enfants n'ayant pas dépassé l'âge de 3 ans
- ☐ personnes âgées souffrant d'incontinence (attestation médicale à joindre)

Nom et prénom		Date de naissance	
Nom et prénom		Date de naissance	
Nom et prénom		Date de naissance	

Le demandeur certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et qu'il a pris connaissance que la subvention est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Bertrange, le _____
Date

Signature

À remettre jusqu'au 31 décembre 2025 au plus tard !

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la Protection des données du 25 mai 2018.

Réservé à l'Administration Communale			
Date d'entrée		Demande complète	☐ oui ☐ non ⇒ renvoyée le :
Subvention accordée :	☐ oui ⇒ montant : Art. 3/510/648340/99001		
	☐ non ⇒ motif du refus :		
Vu et certifié exact			
Bertrange, le		Signature :	

Règlement modifié du 02 octobre 2009 relatif à l'allocation d'un subside pour l'utilisation de couches hygiéniques

Sur présentation à la fin de l'exercice financier d'une demande renseignant sur la composition de la famille, qui doit avoir sa résidence dans la commune depuis six mois au moins, la commune de Bertrange accorde un remboursement forfaitaire de 75 € par an et par personne appartenant à un ménage utilisant des couches hygiéniques pour compenser la production d'une quantité supplémentaire de déchets résiduels. Par personne appartenant à un ménage pouvant bénéficier du remboursement ci-avant, il y lieu d'entendre :

- Les bébés et enfants n'ayant pas dépassé l'âge de 3 ans,
- Les personnes âgées souffrant d'une altération ou perte du contrôle des sphincters anal ou vésical (incontinence), constatée le cas échéant par attestation médicale.

Sont exclus de tout remboursement les frais des vidanges supplémentaires effectuées dans les collectivités et institutions telles que crèches, maisons de soins, foyer de jours, maternités, etc.



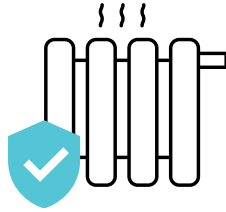
Energie spueren duerch

RICHTEG HËTZEN



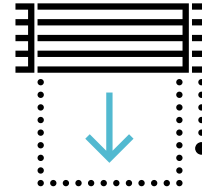
D'Temperatur doheem
ëm 1 Grad erofsetzen.

Dat spuert bis zu 7% vun
den Heizkäschten!



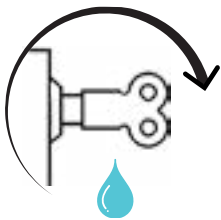
Den Heizkierper net
zoustellen oder verdecken.

Soss kann deen Aarmen
net richtig schaffen.



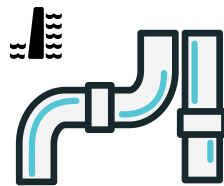
Owes d'Rolllueden erof an
d'Rideauen zou maachen.

Iwwert d'Fënstere geet déi
meescht Hëtzt verluer.



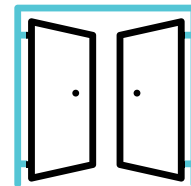
Den Heizkierper vun
Zäit zu Zäit entlëften.

D'Loft muss eraus, nëmme sou
kann d'Hëtzt gutt zirkuléieren.



D'Heizungsréier
am Keller dämmen.

Fir keng Wäermt do ze verléieren,
wou een se jo net brauch.



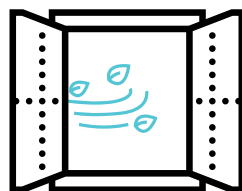
Dieren zu méi kale
Raim zoumaachen.

Pass gutt op, loos
d'Hëtzt net fortlafen!



D'Heizung owes a beim Verloosse
vum Raum op 16°C erofdréien.

Net ganz ausmaachen, soss killt
de Raum eventuell zevill of.



D'Fenster net kippen, mee
kuerz grouss opmaachen

Am Summer kann een 30 min
lëften, am Wanter gi 5 min duer.

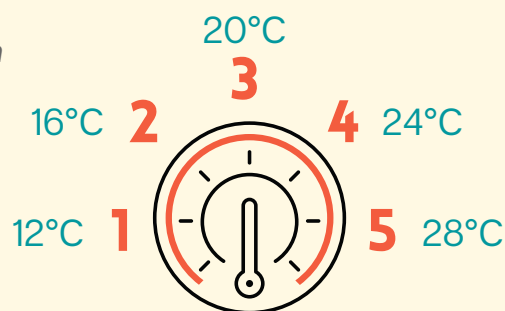
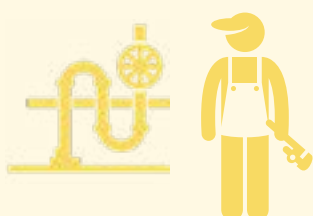


D'Hänn an d'Zänn mat
kalem Waasser wäschen.

D'Temperatur vum Waasser
spillt keng Roll fir de Knascht.

Stellt den Thermostat richtig an ...

... an denkt och drun,
den Heizsystem duerch en
Installateur optimiséieren
ze loossen.



Money, money, money :

Heizenergie = 60-90%
vum gesamten Energieverbrauch
vun enger Wunneng



D'Energierrechnung variéiert vill, ofhängeg
vun den Energiequellen déi benotzt ginn
(Stroum, Äerdgas, Mazout ...).

Editeur

Ëmweltberodung
Lëtzebuerg a.s.b.l.
ebl.lu / info@ebl.lu



Méi zum Thema !
www.klengschrett.lu

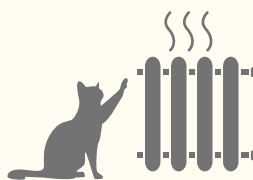
KlimaPakt
Meng Gemeng engagéiert sech

Commune de BERTRANGE

Energie spueren duerch

RICHTEG HËTZEN

Wosst du dat?



Mat 1 Grad manner am Haus kann ee bis zu 7% vun den Heizkäschte spueren.

Den Undeel vun der Heizenergie am gesamten Energieverbrauch vun enger Wunneng ass zwësche 60 an 90%.



En Haushalt zu Lëtzebuerg investéiert 1/4 vu sengen Ausgaben a "Wunneng, Waasser, Stroum, Gas an aner Brennstoffer".

Den Heizkierper op Maximum ze dréine wann een Heem kënnt erhëtzt d'Haus net méi séier, mee féiert zu iwwerméissegem Energieverbrauch.



Kënschtlecht Hëtzen beaflosst eis Toleranz géint kal Temperaturen.

Wann ee gewinnt ass vill ze hëtzen, da kann e kalen Dag sech méi kal ufillen wéi et wierklech ass.



Maacht d'Fënster grouss op fir ze lëften. D'Fënster op d'Kipp ze setze mécht de Raum méi kal, mee et ass guer net effizient fir d'Loft ze erneieren.



Editeur

Ëmweltberodung
Lëtzebuerg a.s.b.l.
ebl.lu / info@ebl.lu



Méi zum Thema!
www.klengschrett.lu

KlimaPakt
Meng Gemeng engagéiert sech

Commune de BERTRANGE



BUDGET PARTICIPATIF

CONCEVEZ ET ÉLABOREZ
VOTRE PROJET POUR LA COMMUNE DE BERTRANGE

Participez à la deuxième édition du Budget participatif de la Commune de Bertrange !
Le Collège des bourgmestre et échevins est heureux de vous inviter à prendre part à la deuxième édition du budget participatif. Cette initiative symbolise notre volonté commune de renforcer la participation citoyenne. Nous attendons avec enthousiasme vos idées et projets pour améliorer notre cadre de vie !

EN QUOI CONSISTE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif est un montant défini par la Commune de Bertrange, mis à la disposition des habitants afin de réaliser leurs propres projets. Ces projets doivent avoir pour objectif l'amélioration du cadre de vie à Bertrange. C'est une forme concrète et directe de démocratie participative : vous proposez, vous décidez, vous agissez !

POURQUOI UNE TELLE INITIATIVE ?

Qui mieux que vous, les habitants, pour identifier les besoins de la commune ?
Votre contribution est essentielle : elle apporte une vision authentique et concrète des améliorations possibles dans notre ville. En proposant vos projets, vous participez activement à l'évolution de Bertrange et au renforcement du lien communautaire.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Toute personne âgée d'au moins 14 ans et résidant à Bertrange peut soumettre un projet. Les propositions peuvent être déposées par :

- une personne individuelle,
- un groupe de citoyens,
- une association ou une société locale.

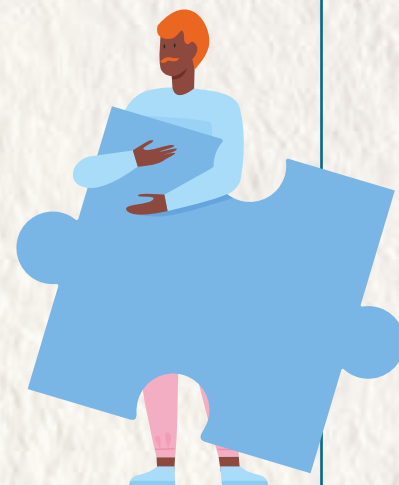
Un seul projet peut être soumis par personne, groupe ou entité.



QUELS TYPES DE PROJETS POUVANT ÊTRE DÉPOSÉS ?

Les domaines concernés par le budget participatif doivent être de compétences communales. Les projets déposés doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- Environnement et cadre de vie
- Urbanisme
- Mobilité
- Culture / Patrimoine / Numérique
- Action sociale / Solidarité
- Éducation et enfance
- Jeunesse et sports
- Autres compétences communales



QUELS SONT LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS ?

Pour être éligibles au vote les projets soumis au budget participatif doivent respecter l'intégralité des critères suivants :

- être situé sur le territoire de la commune et concerner un lieu public (une rue, un quartier, un bâtiment, un site, un parc, une place ou toute la commune) ;
- être accessible librement et gratuitement à tous, être d'intérêt général ;
- relever des compétences communales ;
- concerner des dépenses d'investissement. Le projet ne doit pas générer de frais de fonctionnement (prestations de services, frais de personnel) au-delà de l'entretien courant, ni nécessiter une acquisition de terrain, de local ;
- être techniquement et juridiquement réalisable ;
- ne pas être déjà en phase d'être réalisé ou en cours d'exécution ;
- ne pas dépasser par projet le montant défini ;
- ne pas faire l'objet de rémunération financière liée au projet pour le porteur ou son organisation ;
- ne pas comporter d'éléments de nature diffamatoire ou discriminatoire ;
- respecter le développement durable.

QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES ?

- 1 Les projets déposés sont étudiés individuellement par les services de la commune, afin d'analyser leur recevabilité et leur faisabilité juridique, technique et financière.
- 2 Les projets recevables sont ensuite soumis au vote.
- 3 Les projets lauréats sont ceux qui remportent le plus de voix jusqu'à ce que l'enveloppe totale de 100.000 € soit atteinte.
- 4 Les projets lauréats sont ensuite réalisés et évalués.



LE BUDGET PARTICIPATIF EN CHIFFRES

- La somme globale attribuée au budget participatif est de 100 000 €
- Pour un cycle de deux ans (2025-2026)
- Le dépôt des projets aura lieu entre le 01.10.2025 et le 31.12.2025
- L'analyse des projets (recevabilité) est prévue pour le mois de février 2026
- Le vote des projets recevables est organisé de mars 2026 à fin mai 2026
- Les projets lauréats sont ceux qui auront remporté le plus de voix
- La réalisation des projets aura lieu en 2026

COMMENT SOUMETTRE VOTRE PROJET ?

Le collège des bourgmestre et échevins
Youri DE SMET, Roger MILLER, Marc LANG

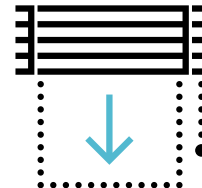
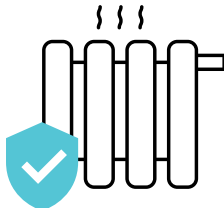
INSCRIVEZ-VOUS SUR LA PLATEFORME
[JEPARTICIPE.BERTRANGE.LU](https://jeparticipe.bertrange.lu) ET COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE





HEAT SMART

& save money!



Lower the temperature by one degree at home.

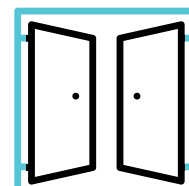
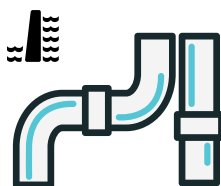
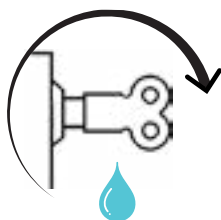
You save up to 7% on heating costs.

Do not cover or obstruct radiators.

Let them radiate and spread their warmth!

Every evening, lower the shutters and close the curtains.

The most heat is lost through the windows.



Vent your radiators from time to time.

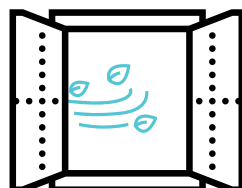
The air must be evacuated so that the heat can circulate freely.

Insulate the heating pipes in your basement.

So as not to lose heat where it is not needed.

Close the doors that lead to colder rooms.

Be vigilant, don't let the heat escape!



Lower the heating in the evening and when leaving the room.

Do not turn it off entirely, as the room may cool too much.

Open the window wide (not tilted) to ventilate.

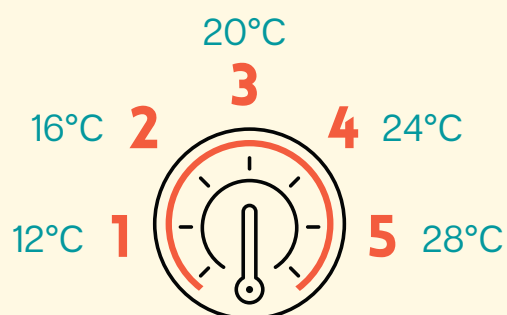
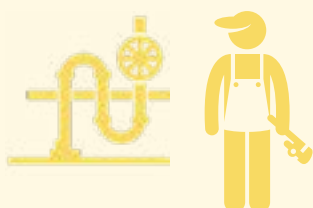
In summer, aerate for 30 minutes, in winter 5 minutes is enough.

Wash your hands and teeth with cold water.

For dirt, the water temperature does not matter.

Set the thermostat correctly ...

... and consider also to have the heating system optimized by an installer.



Money, money, money :

Heating = 60 to 90% of the total energy consumption of a dwelling

The energy bill varies greatly depending on the type of heating used at home (electric, natural gas, fuel oil ...).

Editor

Emweltberodung
Lëtzebuerg a.s.b.l.
ebl.lu / info@ebl.lu



More on the subject!
www.klengschrett.lu

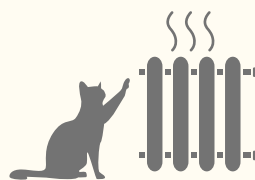
PacteClimat
Ma commune s'engage pour le climat



HEAT SMART

& save money!

Did you know?



With 1°C less in the house, you save up to 7% on heating costs.

The share of heating in the total energy consumption of a dwelling is situated between 60 and 90%.



A household in Luxembourg invests 1/4 of its expenses in "housing, water, electricity, gas and other fuels".



Turning the radiator to the maximum when you get home does not heat the house faster, but it leads to overconsumption of energy.



Artificial heating affects our tolerance to cold temperatures.

If you usually heat a lot, a cold day may seem even colder than it actually is.



To ventilate, open the window wide. Putting the window in an tilted position cools the room, but it is not effective in renewing the air.



Editor

Ëmweltberodung
Lëtzebuerg a.s.b.l.
ebl.lu / info@ebl.lu



More on the subject!
www.klengschrett.lu

PacteClimat

Ma commune s'engage pour le climat



Chambre de Commerce et d'Industrie de Luxembourg

Kein Job? Keine Lehre?



Isabelle Steudle
Coach

Die Gemeinde Bartringen unterstützt dich gemeinsam mit ihrem Partner Youth & Work dabei, den richtigen Weg in Ausbildung oder Arbeit zu finden. Dieses Angebot richtet sich an alle jungen Menschen von 16 bis 29 Jahren und ist kostenlos, vertraulich und freiwillig.

Manchmal läuft es einfach nicht rund: Stress in der Schule, Ärger zu Hause, Orientierungslosigkeit oder gesundheitliche Probleme. Schnell kann daraus Arbeitslosigkeit werden und eine Endlosschleife: keine Erfahrung, kein Job; kein Job, keine Erfahrung. Viele junge Leute kennen das Gefühl, unzählige Bewerbungen zu schreiben und trotzdem keine Antwort zu bekommen.

Genau hier setzt Youth & Work an: Bei uns erhältst du einen persönlichen Coach, der dich individuell begleitet. Selbst nach längerer Arbeitslosigkeit gibt es Chancen!

Die Zahlen sprechen für sich: Bis heute begleiten wir jedes Jahr Hunderte Jugendliche, insgesamt schon über 3.500. Durch die enge Zusammenarbeit mit Unternehmen, Organisationen und Kammern können sich Türen öffnen, an die du vielleicht noch nicht gedacht hast.

👉 Neugierig geworden?

Du möchtest mehr wissen?
Lerne uns unverbindlich kennen.

Terminanfrage:

Isabelle Steudle
Beim Schloss
L-8058 Bertrange

isabelle.steudle@youth-and-work.lu
T 621 703 430 / 26 62 11 41
www.youth-and-work.lu



Pas de travail ? Pas d'apprentissage ?



Isabelle Steudle
Coach

La commune de Bertrange t'accompagne, avec son partenaire Youth & Work, pour trouver la voie vers une formation ou un emploi. Cette offre s'adresse à tous les jeunes de 16 à 29 ans et est gratuite, confidentielle et volontaire.

Parfois, rien ne se passe comme prévu : stress à l'école, tensions à la maison, manque d'orientation ou problèmes de santé. Très vite, cela peut mener au chômage et à un cercle vicieux : pas d'expérience, pas de travail; pas de travail, pas d'expérience. Beaucoup de jeunes connaissent ce sentiment d'envoyer des dizaines de candidatures sans jamais recevoir de réponse.

C'est exactement là qu'intervient Youth & Work : chez nous, tu bénéficies d'un coach personnel qui t'accompagne individuellement. Même après une longue période de chômage, il existe des opportunités !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : à ce jour, nous accompagnons chaque année des centaines de jeunes, au total déjà plus de 3.500. Grâce à une collaboration étroite avec des entreprises, des organisations et des chambres professionnelles, des portes peuvent s'ouvrir auxquelles tu n'aurais peut-être jamais pensé.

🔗 Curieux ?

Tu veux en savoir plus ?
Viens nous rencontrer sans engagement.

Isabelle Steudle
Am Schlass
L-8058 Bertrange

isabelle.steudle@youth-and-work.lu
T 621 703 430 / 26 62 11 41
www.youth-and-work.lu





SOCIAL REUSE



Wiederverwenden statt Wegwerfen!

Geben Sie Ihre funktionsfähigen Geräte für den **Social ReUse** weiter. Bringen Sie Ihre gebrauchten, aber noch funktionstüchtigen oder reparierbaren Geräte in den dafür vorgesehenen ReUse-Bereich beim Ressourcencenter oder bei der Annahmestelle der *SuperDrecksKëscht*® ab. **Wichtig: Ihre Zustimmung zur Weiterverwendung im Rahmen des Projekts „Social ReUse“ ist Voraussetzung.**

Annahmekriterien:

Laptops: max. 10 Jahre alt
(Etiketten auf Unterseite beachten)

Smartphones/Tablets: max. 7 Jahre alt

Kleingeräte (z.B. DVD-Player, Audio):
max. 5 Jahre alt

**Nur vollständige Geräte mit Kabel,
intakt oder reparierbar, keine Korrosion.**

Réutiliser au lieu de jeter !

Donnez vos appareils fonctionnels pour le projet **Social ReUse**. Apportez vos appareils usagés mais encore fonctionnels ou réparables dans la zone ReUse du centre de ressources ou au point de collecte mobile *SuperDrecksKëscht*®. **Important: Votre accord pour la réutilisation dans le cadre du projet «Social ReUse» est indispensable.**

Critères d'acceptation :

Ordinateurs portables : max. 10 ans
(étiquette sous l'appareil)

Smartphones / Tablettes : max. 7 ans

Petits appareils (ex. lecteurs DVD, audio) :
max. 5 ans

**Appareils complets avec câble,
fonctionnels ou réparables, sans corrosion.**



Elektro-Kleingeräte Petits appareils électriques Small electrical appliances



Reuse instead of Throwing Away!

Donate your functional devices for the **Social ReUse** project. Bring your used but still working or repairable devices to the ReUse area at the Resource Center or at the *SuperDrecksKëscht*® mobil collection point. **Important: Your consent for reuse as part of the Social ReUse project is required.**

Acceptance Criteria:

Laptops: max. 10 years old (check label underneath the device)

Smartphones/Tablets: max. 7 years old

Small devices (e.g. DVD players, audio equipment): max. 5 years old

**Devices must be complete with cables,
functional or repairable, and free of corrosion.**

WIR KÖNNEN ALLE EIN LEBEN RETTEN. JEDE SEKUNDE ZÄHLT.



LADEN SIE DIE APP **STAYING ALIVE LU** HERUNTER.

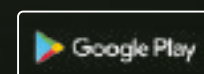
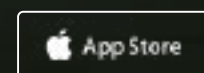


**Kommt es in Ihrer
Gegend zu einem
Herzstillstand:**

1. Werden Sie alarmiert
2. Greifen Sie ein
3. Retten Sie ein Leben



Laden Sie
die App
herunter



**WE CAN ALL
SAVE A LIFE.
EVERY SECOND COUNTS.**



DOWNLOAD THE STAYING ALIVE LU APP.

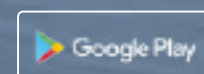


If a cardiac arrest happens nearby:

1. Get alerted
2. Intervene
3. Save a life



**Download
the app**



Aufruf zum Schutz unseres Grundwassers und zur ordnungsgemäßen Meldung bestehender Entnahmebohrungen und -brunnen, denn...

... 50% des Trinkwassers in Luxemburg stammt aus Quellen und Bohrungen, die das Grundwasser anzapfen. Ein neues, vollständiges Inventar aller Entnahmebohrungen und -brunnen erlaubt einen effizienten Schutz unseres Grundwassers, der uns allen zugutekommt. In diesem Sinne weist die Wasserverwaltung auf die Bedingungen für Grundwasserbohrungen und Brunnen hin und ruft alle BürgerInnen dazu auf bestehende Brunnen ordnungsgemäß zu melden.

Zwei Genehmigungen erforderlich

Für die Entnahme von Grundwasser aus neuen Bohrungen, sind zwei Genehmigungen und eine Vorabprüfung (Screening) der EIE (Evaluation des incidences sur l'environnement) nötig.

Weitere Informationen sind dem unten, als QR-Code verlinkten, kompletten Flyer zu entnehmen.

Die Grundwasserfassung - Was es zu beachten gilt

Zum Erhalt einer Genehmigung ist der adequate Schutz des Grundwassers Voraussetzung. Es dürfen keine Schadstoffe in das Grundwasser gelangen und der Zugriff von Unbefugten muss unterbunden werden. Das Beispiel einer genehmigungsfähigen Bohrung zur Grundwasserentnahme findet sich in der anschließenden Abbildung.

Anschluss

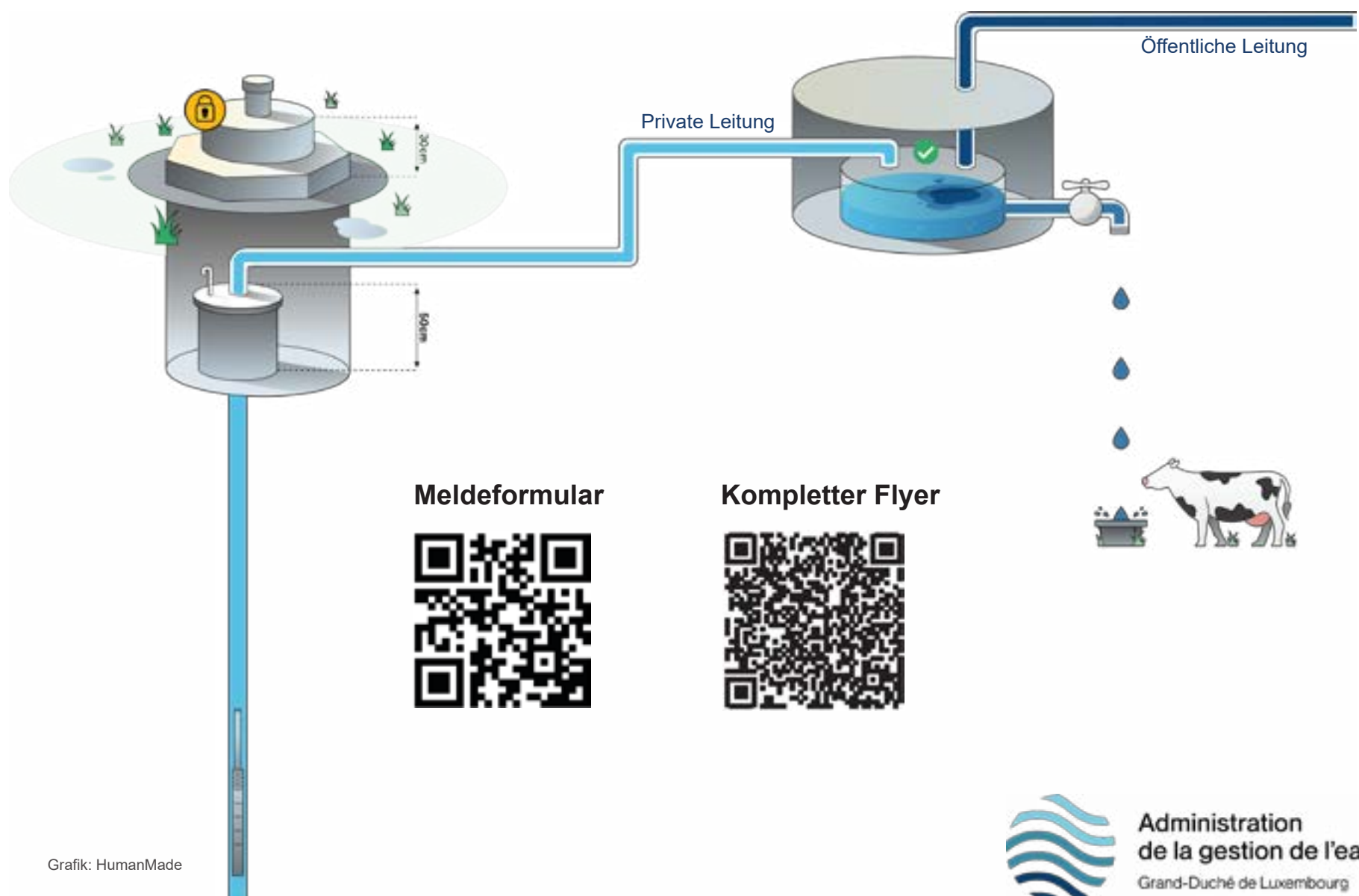
Die Leitungen des öffentlichen Trinkwasserversorgers und die der privaten Grundwasserfassung dürfen in keinem Fall direkt miteinander verbunden werden. Dies um eine Kontamination des Trinkwassernetzes der Gemeinde zu verhindern.

Rückschlagventile stellen keinen ausreichenden Schutz dar. Beide Wasserleitungen müssen unabhängig voneinander sein (physische Trennung).

Ein Beispiel für eine physische Trennung ist in der unten dargestellten Abbildung zu sehen.

Inventar

Um ein neues, vollständiges Inventar aller Bohrungen und Brunnen erstellen zu können, bitten wir Sie das Meldeformular (QR-Code) auszufüllen und an uns zu übermitteln.





AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIEN

qui n'ont pas encore déclaré leur chien conformément à la loi. Chaque propriétaire de chien doit obligatoirement déclarer son (ses) chien(s) auprès de la recette communale.

Un certificat d'une compagnie d'assurance attestant la couverture des garanties de la responsabilité civile ainsi qu'un certificat d'un vétérinaire agréé sont obligatoirement à joindre à cette déclaration. Une procédure spéciale règle la déclaration de chiens susceptibles d'être dangereux et reconnus comme tels par la loi (loi et règlements du 09.05.2008).

Si vous n'êtes plus propriétaire de chien ou si votre chien est décédé, veuillez le signaler dans les meilleurs délais à la recette communale.

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez vous adresser à :

Mme Jasmine STAHR

Tél. : 26 312 - 352

E-mail : jasmine.stahr@bertrange.lu

ou bien

Mme Mélissa BEMTGEN

Tél. : 26 312 - 351

E-mail : melissa.bemtgen@bertrange.lu



MITTEILUNG AN HUNDEBESITZER

welche ihren Hund noch nicht ordnungsgemäß angemeldet haben. Jeder Hundebesitzer ist dazu verpflichtet seinen Hund vorschriftsgemäß bei der Gemeindeeinnahme anzumelden.

Eine Kopie der Haftpflichtversicherung sowie ein Attest eines zugelassenen Tierarztes müssen der Anmeldung beigelegt werden. Die Hunde, von denen eventuell eine Gefahr ausgehen könnte, sowie die als gefährlich eingestuften Hunde, werden durch ein spezielles Verfahren angemeldet (Gesetz vom 09.05.2008).

Sind Sie nicht mehr im Besitz eines Hundes oder ist Ihr Hund verstorben, so muss die Gemeindeeinnahme schnellstmöglich davon in Kenntnis gesetzt werden.

Für zusätzliche Informationen können Sie sich an folgende Personen wenden:

Frau Jasmine STAHR

Tel. : 26 312 - 352

E-mail: jasmine.stahr@bertrange.lu

oder

Frau Mélissa BEMTGEN

Tel. : 26 312 - 351

E-mail: melissa.bemtgen@bertrange.lu



La Commune de Bertrange a signé une convention avec la Fondation Cancer dans le cadre de l'initiative « Génération sans tabac » et a reçu le label « Commune partenaire bronze ». Cette initiative témoigne de l'engagement de la commune en faveur du bien-être de ses citoyens et de sa volonté d'agir pour un environnement plus sain.

Les premières initiatives et mesures concrètes dans le cadre de cette convention seront élaborées dans les semaines à venir, afin de répondre aux exigences d'un label de certification supérieur et de s'engager pour le droit des enfants et des jeunes de grandir dans un environnement au sein duquel ils ne seront pas confrontés au tabagisme et ses conséquences.

1st ass Kiermes am Duerf



13.–18. November 2025

BARTRENG
Parking am Zentrum

OFFIZIELL OUVERTURE
14. November um 18:00

Mat traditioneller Kiermesham & Eierewäin.
Fir déi musikalesch Begleedung suergt d'Bartrenger Musek.



ENJOY.BERTRANGE.LU

